

AR Prefecture

006-210601233-20221206-35-DE

Reçu le 13/12/2022

Publié le 13/12/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : mardi 06 décembre 2022

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :

Date d'envoi : 30 novembre 2022

Date d'affichage : 30 novembre 2022

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 13 DEC. 2022

Affichée en mairie le : 13 DEC. 2022

Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : PROGRAMME WATTY 2021-2022 -
SIGNATURE D'UN AVENANT N° 3 A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET
LA SOCIETE ECO CO2.**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	32	34	2	1

Pôle / Service : Pôle intermédiaire éducation, animation et
jeunesse

Délibération N° : DCM20221206_35

Rapporteur : Madame LIZEE JUAN

Secrétaire de séance : Monsieur PALAYER

Le mardi 06 décembre 2022 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Christophe **DOMINICI**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Monsieur Franck **ESPINOSA**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusé(s) avec **POUVOIR** donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NESONSON à Madame RAMELLA-VICENTE
Madame GUERRIER BUISINE à Monsieur GALLUCCIO

Absent(s) :

Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

Watty est un programme de sensibilisation des élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'eau et d'énergie, labellisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre

OBJET : PROGRAMME WATTY 2021-2022 - SIGNATURE D'UN AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET LA SOCIETE ECO CO2.

des Certificats d'Économies d'Énergie. Ce programme est porté et conçu par Eco CO2, animé par l'association « Les Petits Débrouillards » autour des thèmes de l'eau, le chauffage et la climatisation, la mobilité, l'éclairage, les déchets, les appareils électriques.

Sa labellisation a été rendue officielle par une publication au Journal Officiel le 20 juin 2013. Un nouvel arrêté publié le 8 décembre 2020, renouvelle le programme sur la période 2021-2023.

Après neuf années de déploiement dans les écoles primaires dont les dernières animées par l'association « les Petits Débrouillards », ce programme arrive à la fin de sa labellisation en juillet 2023. A la lumière des remontées du corps enseignant lors des conseils d'école notamment, nous faisons le choix de définir un périmètre d'intervention plus pertinent en ciblant le cycle 2 (CP, CE1, CE2). En l'espèce, ce sont trente-neuf classes qui bénéficieront du programme pour un coût total de 11 934 € TTC (onze mille neuf cent trente quatre euros).

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale de la famille, petite enfance, éducation, animation, jeunesse et insertion professionnelle qui s'est tenue le 29 novembre 2022,

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le renouvellement du programme Watty dans les écoles pour un coût de 11 934 € .

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 correspondant..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement du programme Watty dans les écoles pour un coût de 11 934 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 correspondant.

DIT que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif de l'année 2023 au Chapitre 011, compte 611.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var

Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes

Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

